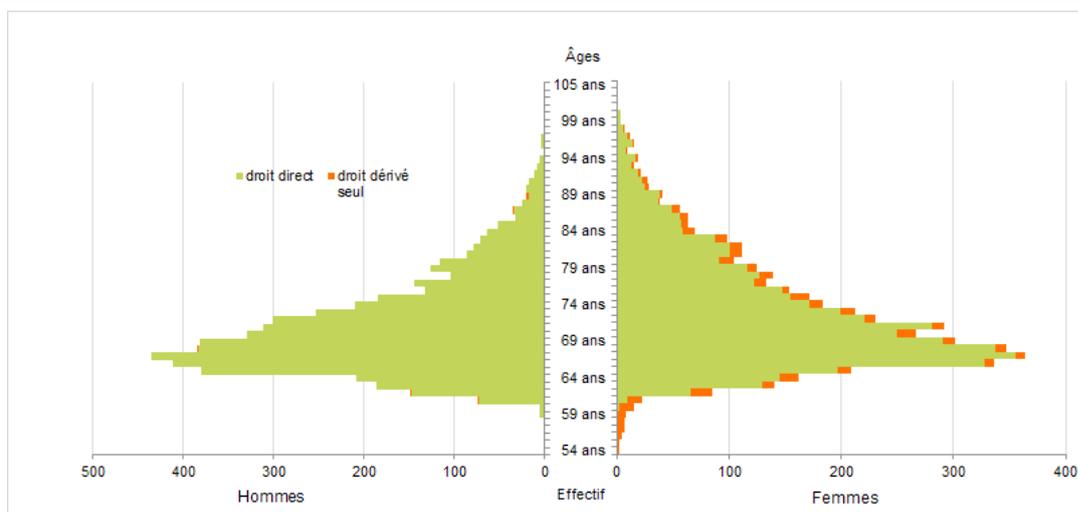


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	458	405	863
Droits directs (retraites personnelles)	452	361	813
Droits dérivés (retraites de réversion)	6	44	50
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	73	43	116
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10	9	19
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	64,9 ans	64,3 ans	64,6 ans
Droits dérivés	71,1 ans	66,8 ans	67,3 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	29,4%	34,6%	31,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	5 386	4 844	10 230
Retraités percevant un droit direct seul	5 328	4 123	9 451
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	375	383
Retraités percevant les deux à la fois	50	346	396
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	21,3%	19,6%	20,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	93	46	139
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	73,2 ans	72,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	604 €	564 €	585 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 265 €	1 122 €	1 189 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	39,7%	48,3%	43,6%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

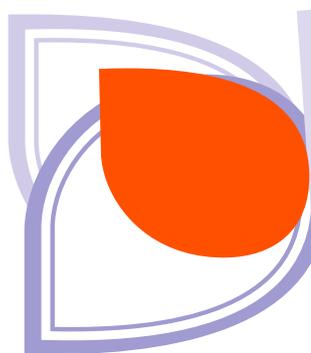
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

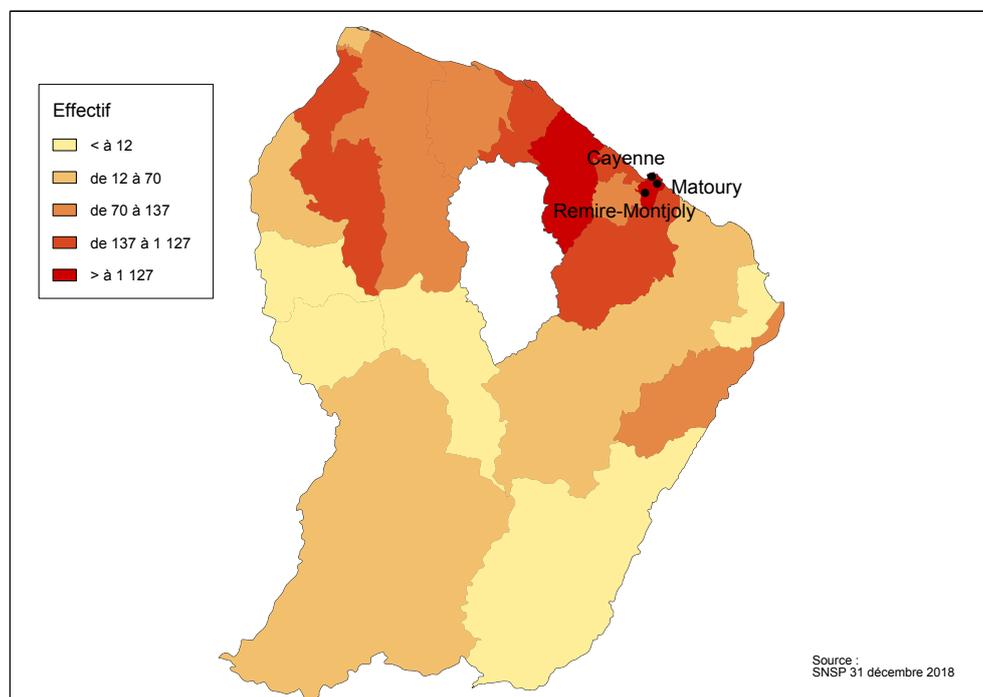
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
 Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Cayenne</b>			
Nombre total de retraités	1 888	2 110	3 998
Retraités percevant un droit direct seul	1 862	1 793	3 655
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	153	155
Retraités percevant les deux à la fois	24	164	188
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	25,4%	23,3%	24,3%
<b>Matoury</b>			
Nombre total de retraités	967	754	1 721
Retraités percevant un droit direct seul	957	659	1 616
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	48	49
Retraités percevant les deux à la fois	9	47	56
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	17,5%	15,9%	16,8%
<b>Remire-Montjoly</b>			
Nombre total de retraités	684	769	1 453
Retraités percevant un droit direct seul	677	679	1 356
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	41	42
Retraités percevant les deux à la fois	6	49	55
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	13,0%	12,0%	12,5%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.